

11.INT.569



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **22 NOV. 2011**

Scanné le \_\_\_\_\_

Grand Conseil vaudois

## Interpellation

### Qui est le pilote de Mobilis ?

Les utilisateurs de Mobilis jouissent d'un seul billet pour tous les trains, trams, bus, disponible à n'importe quelle station du réseau : ce type de facilité s'est largement développé ces dernières années. La communauté tarifaire vaudoise Mobilis s'étend à la quasi-totalité du Canton depuis le changement d'horaire de décembre 2010 et c'est un grand succès.

Les marges du canton sont également intégrées dans les communautés tarifaires voisines : FriMobil (districts de Broye-Vully et nord du district de Lavaux-Oron), Unireso (district de Nyon) et Onde verte (district du Jura - Nord vaudois).

De plus, les offres des abonnements inter et des city ticket permettent de combiner un trajet hors communautaire et la libre circulation dans les zones urbaines (Lausanne, Morges, Yverdon, Nyon, Vevey et Montreux) de la Communauté tarifaire vaudoise. Ce ne sont pas moins de 11 entreprises de transport public qui ont permis l'harmonisation du système de distribution et de contrôle des billets, la base tarifaire Mobilis et trouvé des clés de répartition.

Le site de l'Etat proclame que

**« En coulisse, cette mécanique complexe est pilotée par l'Etat de Vaud. »**

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de bien vouloir renseigner le Grand Conseil sur les points suivants :

- 1) Est-ce bien le canton qui fut le moteur et le facilitateur qui permirent la création de Mobilis ?
- 2) Quel est le montant du financement cantonal de Mobilis en francs et quelle part représente-t-il en % par rapport aux autres sources de financement de Mobilis ? ( part cantonale dans les infrastructures, les achats d'horaires, l'organisation, le conseil, etc) ?
- 3) Mobilis, est-ce une entreprise privée, comme peuvent l'être Novartis ou la Migros, ou l'Etat a-t-il une responsabilité par rapport aux décisions prises au sein de Mobilis et à ses objectifs ?
- 4) En résumé, quelle est la portée, le poids, la concrète signification des termes « piloter en coulisse » que l'Etat mentionne sur son site ? Y a-t-il un pilote ? Est-ce l'Etat ?

Lausanne, le 22 novembre 2011

Christiane Jaquet-Berger

Développement souhaité